



Paris le 04 février 2026

ACCORD DE BRANCHE SUR LES MOYENS BENEVOLES MIS A LA DISPOSITION DES ACTIVITES SOCIALES DES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET GAZIERES

Objet : Notification d'attribution d'heures fédérales CFDT– Activités sociales des IEG

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément à l'accord de branche relatif aux moyens bénévoles mis à disposition des activités sociales des Industries Électriques et Gazières, une enveloppe annuelle d'heures est attribuée aux fédérations syndicales représentatives.

Nous vous informons que **Madame DUMETZ Bérangère** bénéficie d'une attribution de :

42 heures au titre de l'année 2026.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à l'enregistrement de ces heures dans l'outil dédié, sous les libellés spécifiques aux heures fédérales sociales.

Nous restons à votre disposition pour toute précision utile.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Baptiste LEROY

Secrétaire fédéral